

Département

BAS-RHIN

COMMUNE DE KILSTETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

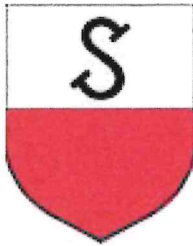
Arrondissement

HAGUENAU WISSEMBOURG

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Francis LAAS, Maire

SEANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2026



Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents ou représentés : 22

Convocation du 30 janvier 2026

Les Adjointes au Maire

Mme Rosita KAISER, M. Olivier SIEGEL, Mme Simone BAUER,
M. Alain KISTNER, M. Jean-Philippe LIENHARD

Les membres du Conseil municipal

M. Olivier MEYER, conseiller délégué,

M. Yves FETIQUE, Mme Christine ZINCK, Mme Cathie MANTZ,
Mme Evelyne SCHMITTER, M. Julien MORITZ, Mme Francine
HUMMEL, Mme Johanne VIEZZI, Mme Audrey KRIEGER.

Absents excusés

Mme Monique RUDOLF donne procuration à M. Alain KISTNER.

M. Matthieu AIROLDI donne procuration à M. LE MAIRE.

M. Léopold HACQUARD donne procuration à M. Yves FETIQUE.

Mme Valérie BRUN donne procuration à Mme Rosita KAISER.

Mme Elodie ENNESSER donne procuration à Mme Cathie MANTZ.

Mme Esther GREINER donne procuration à Mme Christine ZINCK.

M. Lionel WINTER donne procuration à Mme Francine HUMMEL

Absent

M. Christophe ADAM.

26/08 ASSOCIATION : ALLOCATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE KILSTETT.

Dans le cadre de ses compétences, la commune de Kilstett apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement.

Elle soutient les initiatives et les projets formulés par les associations dans leurs demandes de subventions et les accompagne financièrement dans la réalisation de leurs projets et actions.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention pour l'achat d'un fourneau pour répondre aux besoins des membres et des usagers du club house.

Le devis pour l'achat de l'équipement s'élève à 3 084 € TTC.

Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 40 % soit 1 233,60 € **TTC** à l'association sportive de Kilstett.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 1 233,60 € TTC sur présentation de la facture correspondante.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

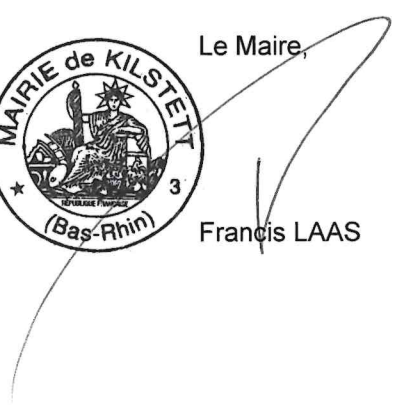
Kilstett, le 24 février 2026

La secrétaire de séance,


Johanne VIEZZI



Le Maire,


Francis LAAS